

Groupe départemental Ecole Inclusive le jeudi 3 mars 2022

Contexte : depuis près de 3 ans, suite à de nombreuses difficultés et remontées du terrain sur le sujet de l'EI, le SNUipp-FSU 39 a créé une commission avec des collègues des différents domaines concernés. Cette commission a été réunie plusieurs fois et a ensuite donnée lieu à une demande d'audience auprès de l'IA adjoint en charge de l'école inclusive. N'ayant obtenu que peu de réponses, nous avons par courrier, lors des différentes instances, réitéré nos demandes afin d'obtenir des informations et les points d'appui pour les collègues. Nos demandes sont restées sans réponses et lorsque nous interpelions l'administration, la réponse systématique était « nous verrons cela en groupe de travail ». Au moment de la carte scolaire, comme nous dénoncions le manque de documents sur l'école inclusive, l'inspecteur nous répondait que ceci serait traité en groupe de travail. M Faivre nous avait d'ailleurs annoncé que le premier groupe de travail concernerait les Unités Externalisées. Nous avons donc réuni la commission sur ce sujet en urgence. Comme nous inquiétions de ne rien recevoir avant les vacances, nous avons contacté l'inspection qui nous a annoncé le vendredi des vacances que le thème serait finalement l'accompagnement humain et qu'ils avaient oublié d'envoyer les convocations. Autant dire que nous étions dans de bonnes conditions pour aborder ce groupe de travail dont l'ordre du jour était finalement:

- > Temps de présentation
- L'école inclusive dans le Jura et présentation de cartographie.
- Echanges: l'accompagnement humain

Lors de la présentation de l'IA adjoint, ce dernier note que le GD EI a pour mission de réfléchir à un niveau départemental pour faire émerger des propositions mais ne doit pas être l'occasion d'évoquer des revendications ni de répondre à des questions de façon immédiate.

Autant dire que cette présentation nous a mises en condition pour dénoncer :

Les conditions de tenue de ce groupe de travail avec des personnels prévenus au dernier moment

- ➤ la façon dont la question de l'école inclusive est constamment renvoyée à d'autres lieux et d'autres temps
- ➤ l'absence de la question de l'école inclusive de la carte scolaire (dont le bilan et les cartographies devaient être présentés)
- ➤ la difficulté de traiter dans le même Groupe de Travail l'ensemble des questionnements qui n'ont pas été traités depuis 3 ans.
- L'impossibilité de fait de faire de ce groupe de travail un temps d'analyse, de rattrapage et de proposition. Mission impossible !

M Faivre s'est senti personnellement visé et mis en cause et a réagi en affirmant « qu'il connaissait la liste de tout ce qu'il n'avait pas réussi à mettre en œuvre, qu'il n'avait pas besoin qu'on lui rappelle. ».

Nous avons redit le besoin de transparence sur les décisions qui impactent tous les collègues.

Nous avons ensuite repris le cours de l'ordre du jour en intervenant pour rapporter des problématiques soulevées lors de notre commission et demander des précisions sur certains sujets. La présentation et la cartographie ont occupé les deux tiers de l'instance.

Autant dire qu'il restait très peu de temps pour évoquer la situation des AESH (qui n'ont pas eu le temps ni l'occasion de s'exprimer).

Nous dénonçons cette « inorganisation » et ce manque de respect pour des personnels qui s'était préparé à cette instance et avait laissé leurs élèves pour venir.

Nous allons à nouveau solliciter l'Inspection afin que les problématiques en lien avec les AESH qui n'ont pu être abordées à ce GT, le soient lors d'une audience.

Quelques informations obtenues lors de ce groupe de travail :

• Sur le financement des EMAS :

Comme nous questionnions sur le financement de 80000 euros par EMAS en demandant si c'était à l'année, Mr Faivre nous a répondu que c'était un financement ARS donc remis en question chaque année et qu'il s'agissait d'un fonctionnement de tarification à l'acte. En gros 80000 euros est un plafond, et chaque intervention d'un personnel EMAS est remboursé à l'acte. C'est ce même fonctionnement qui participe au démantèlement des structures et de l'hôpital public !!!!

Ce qu'on présente comme un dispositif de soutien aux écoles en difficulté, devant compenser certaines difficultés d'orientation, de mise en place de l'inclusion, n'a rien de pérenne, ne remplace ni une place en structure, ni un maître G. C'est de moyens stables et continus dont l'école a besoin !!!

Sur les orientations en UEE

Nous avons rapporté des difficultés liées à des orientations en UEE sans concertation avec le/ la coordinateur.trice, donc imposées par la MDPH et qui impactent l'équilibre et le fonctionnement de ce dispositif.

Suite à la remontée de ces difficultés par les collègues et le SNUipp, l'IA adjoint nous a assuré que la situation était éclaircie avec la MDPH, « il n'y aura plus de notifications MDPH demandant l'orientation en UEE ». C'est le coordonnateur et l'équipe de l'IME qui sont seuls responsables de cette orientation. Voilà qui est clair ! Enfin !

Par rapport aux AESH :

Le groupe de travail a abordé la difficulté pour les AESH de commencer la prise en charge d'un élève sans connaître ses difficultés, son handicap. Mr Faivre a rappelé que les AESH pouvaient visionner les Gevascos sur les ordinateurs des écoles ou des établissements.

Comme l'IA adjoint abordait les difficultés liées à la posture d'accompagnement des AESH qui veulent parfois trop guider et se rendre indispensable, comme il pointait aussi la difficulté de certains enseignants à bien circonscrire le périmètre d'action des AESH et à les convier aux réunions diverses, nous avons dénoncé le déficit de formation tant pour les AESH que pour les enseignants. Par ailleurs, pour nous, cette situation est surtout liée à l'indigence de la rémunération des AESH ainsi qu'au manque de cadrage et d'informations données par l'administration.

• Point sur les frais de déplacements :

Nous n'avons pu aborder ce point lors de cette instance mais le SNUipp39 est intervenu cette semaine au début du conseil de formation du 10 mars pour demander que soit traité en urgence :

-une hausse de la base de remboursement des frais de déplacements(vu l'augmentation du carburant)

-une simplification des démarches de demande de remboursement(il est inadmissible qu'on demande aux AESH de remplir une demande papier plus une demande numérique et qu'ensuite le document doive transiter par 4 personnes pour que soient enfin mis en paiement les frais de déplacement !!!)

Mr Faivre nous a répondu qu'ils avaient reçu de nombreux appels dans ce sens et qu'ils s'occupaient du sujet.

Nous suivrons de près !!!